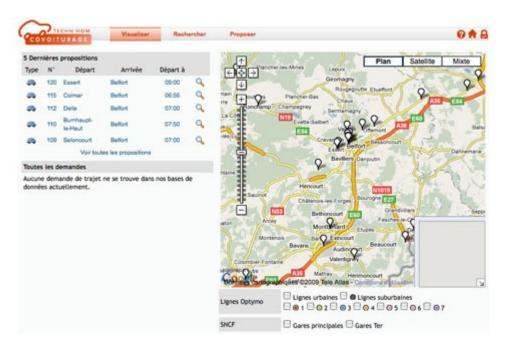


Publié le 16 octobre 2009

## **Covoiturage : Un site pour le Territoire de Belfort**

Dans la continuité de sa démarche de promotion de la mobilité durable, la Sempat a mis en place un site de covoiturage pour les 7 500 employés du parc d'activités Techn'Hom près de Belfort (Territoire de Belfort).



Gestionnaire de plus de 150 000 m² de locaux professionnels, essentiellement sur le parc urbain d'activités Techn'Hom près de Belfort, la Société patrimoniale du Territoire de Belfort (Sempat) a lancé en janvier dernier un site de covoiturage dédié aux 7 500 employés des 120 entreprises du parc. Après s'être créé un compte, les usagers peuvent proposer le partage de leur véhicule ou rechercher un trajet qui corresponde à leurs attentes soit par le biais d'un menu déroulant, soit sur carte. Cette dernière option permet en effet de visualiser les trajets passant à proximité de chez soi ou d'un arrêt de transports en commun, avec la possibilité de demander au chauffeur d'y faire une étape. La participation au coût du trajet est laissée à la discrétion des usagers du service, ce qui simplifie la démarche pour les personnes habitant dans la même zone et qui veulent simplement alterner les véhicules.

L'initiative est née d'un partenariat entre la Sempat, Sem créée en 1988 à l'initiative du Conseil général du Territoire de Belfort, et le géant de l'énergie General Electric, qui souhaitait mettre en place un service de covoiturage en interne pour ses 1 500 salariés de Techn'Hom. Moins d'un an après son lancement, le site propose d'ores et déjà 120 trajets et compte parmi ses utilisateurs des employés extérieurs au parc d'activités, ce qui dénote un vrai intérêt pour le partage des véhicules

© 2025 www.lesepl.fr page 1 | 2



sur les trajets domicile/travail.

Le covoiturage s'inscrit dans la continuité d'une démarche de mobilité durable initiée par la Sempat dès la création de Techn'Hom, par la promotion de l'usage des transports en commun et des modes doux comme le vélo. Objectif : accroître l'attractivité du parc. « Le covoiturage permet de partager les coûts de déplacement et d'introduire un esprit convivialité entre les personnes qui travaillent à Techn'Hom », note Émilie François, chargée de mission à la Sempat.

Afin d'encourager les conducteurs à partager leur véhicule, le site propose d'ailleurs de calculer l'économie réalisable grâce au covoiturage. Dans la même logique, les vingt meilleurs covoitureurs bénéficient chaque mois d'un stationnement réservé gratuit dans un des parkings de Techn'Hom.

© 2025 www.lesepl.fr page 2 | 2